

Paris, le 14 décembre 2023

Madame, Monsieur,

En application des dispositions de la loi AGEC, des éco contributions sont appliquées depuis le 1^{er} mai 2023 à la vente de matériaux de construction destinés à un usage en parcelle bâtie, afin de permettre une reprise sans frais des déchets triés générés par leur mise en œuvre.

Pour simplifier les conditions d'application de ce dispositif et le rendre immédiatement efficace, nos deux fédérations en accord avec l'éco organisme coordonnateur officiel (OCA Bâtiment), se sont entendues sur le principe d'établissement des listes suivantes de matériaux :

- Une liste de matériaux systématiquement concernés par l'application d'une éco contribution, sans exception,
- Une liste matériaux systématiquement exonérés de toute éco contribution, sans exception,
- Une liste de matériaux « à double usage », pour lesquels des éclaircissements sur les modalités d'application de l'éco-contribution sont attendus de la part du ministère, saisi par l'OCAB.

Le respect de ces listes est effectif depuis le 1^{er} octobre 2023.

Par conséquent, la FNTP et la FDMC recommandent de faire figurer ces informations dans les devis, les factures et les conditions générales de vente, ainsi qu'au moment de l'acquittement.

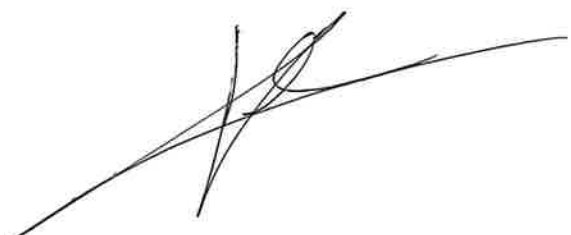
Vous trouverez, pour rappel, l'inventaire des matériaux constitutifs de ces listes dans le document de synthèse joint à cette communication, également disponible sur le site de l'OCA Bâtiment, rubrique « Ressources ».

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments,

Pour la Fédération des Distributeurs
de Matériaux de Construction
Laurent Martin Saint Léon
Délégué général



Pour la Fédération Nationale des
Travaux Publics
Julien Guez
Directeur Général



Liste des arbitrages pris pour les produits et matériaux de construction (Catégorie 1) - Version du 13/09/2023 *

Liste des matériaux concernés par une éco contribution SYSTEMATIQUE

Béton coulé en place et ses constituants, notamment :

- Sabte et gravillons conditionnés
- Prémix conditionné en sac
- Mortier prêt à l'emploi conditionné
- Ciment conditionné
- Granulats conditionnés
- Adjuvant conditionné ≤ 215 L
- Mortier de scellement et de voirie conditionné ≤ 900 kg

Tuyaux, produits d'assainissement préfabriqués en béton:

Tuyaux selon règles de coupeure de l'avis aux producteurs pour les tuyaux métalliques et plastiques :
- produits relevant d'une norme spécifique à un usage bâtiment ou évacuation, ou jusqu'au DN90 inclus pour les produits utilisés en assainissement

Éléments pour réseaux préfabriqués en béton

Bornes pavillonnaires

Produits pour voirie et environnement préfabriqués en béton:

Pavés (pavés drainants, pavés à écarteurs, dalles gazon...) : épaisseur inférieure ou égale à 6 cm

Dalles de voirie: épaisseur inférieure ou égale à 6 cm

Bordures et caniveaux : Bordurette de type P1 P2 P3 P4

Equipements d'épuration préfabriqués en béton:

- fosses septiques
- épurateurs
- séparateurs
- décanteurs
- assainissement non collectif

Clôtures, éléments de construction légers préfabriqués en béton

- Éléments pour clôture et séparations tels que les panneaux pleins et ajourés, les lisses, les poteaux, les éléments annexes de clôture, les couronnements, les chaperons, les couvertines, les éléments de fondation, les plots pour poteaux, etc.
- Éléments de construction légers pour les garages, les abris, les conteneurs déchets

Chaux conditionnée

Granulats de drainage conditionnés

Granulats de remplissage conditionnés

Liste des matériaux SYSTEMATIQUEMENT EXONERES d'éco contribution

Béton coulé en place et ses constituants, notamment :

Adjuvant > 215L

Mortier de scellement et de voirie conditionné > 900kg et en vrac

Tuyaux, produits d'assainissement préfabriqués en béton:

- Tuyaux, pièces de raccords, buses, anneaux, etc. SAUF tuyaux relevant d'une norme d'une norme spécifique à un usage bâtiment ou évacuation, ou jusqu'au DN90
- Regards, boîtes de branchement et d'inspection, chambres de bouches d'égout, réhausses, dalles réductrices, dalles de fermeture, etc.

Éléments pour réseaux préfabriqués en béton

- Caniveaux hydrauliques et autres (pour câbles, canalisations)
- Mâts, candélabres
- Chambres de télécommunication, coffrets., etc. SAUF bornes pavillonnaires

Produits pour voirie et environnement préfabriqués en béton:

Pavés (pavés drainants, pavés à écarteurs, dalles gazon...) : épaisseur supérieure à 6 cm

Dalles de voirie : épaisseur supérieure à 6 cm

Bordures et caniveaux :

- Bordures de type T1 T2 T3 T4, CS1 CS2 CS3 CS4
- Caniveaux CC Quai-bus

Chaux en vrac

Liant à base de chaux

Liste des matériaux «double usage » NÉCESSITANT UNE JUSTIFICATION DE LA DESTINATION DES MATÉRIAUX pour exonérer les chantiers TP

Béton coulé en place et ses constituants, notamment :

- Béton prêt à l'emploi
- Mortier prêt à l'emploi
- Granulats en vrac
- Ciment en vrac
- Adjuvant en vrac Prémix en vrac

Enrobé bitumineux et produits d'application de bitume

Asphalte

Granulats de drainage en vrac

Granulats de remplissage en vrac

* Liste officielle figurant dans la note du 18/09/2023 <https://oca-batiment.org/ressources/>

Liste des arbitrages pris pour les produits et matériaux de construction (Catégorie 2) - Version du 13/09/2023 *

Liste des matériaux concernés par une éco contribution SYSTEMATIQUE

Produits métalliques structurels (poutres...)

- Les tubes formés à froid (selon EN 10219) d'épaisseur inférieure à 40 mm
- Les profilés formés à froids d'épaisseur inférieure à 8 mm

Enduits bitumineux d'étanchéité de bâtiment (pour fondations, soubassement, toit terrasse, imperméabilisation...)

Colle bitumineuse

Produits liquides pour relevés à base de bitumes

Primaires bitumineux

Produits de séparation et prétraitement des eaux

Produits définis par la norme 133181 / A1 et ayant une - Largeur max 2m, - et longueur max 80m -
Grammage maximal 150g/m² (référence DTU 64-1) - tous les géotextiles pour piscine

Liste des matériaux SYSTEMATIQUEMENT EXONERES d'éco contribution

Profils ouverts laminés à chaud, si l'une des conditions suivantes est remplie

- Nuance acier au-delà de S420
 - Qualité d'acier au-delà ou égale à K2
 - Epaisseur (aile ou âme) au-delà de 50 mm
 - Acier selon marquage "NF acier" (fascicule 66)
- Tôles et plaques, si l'une des conditions suivantes est remplie
- Epaisseur au-delà de 80 mm : ouvrages hors bâtiment
 - Nuance au-delà de S460
 - Qualité au-delà ou égal à M,N
 - Acier selon marquage "NF acier" (fascicule 66)
- Tubes et profils creux fermés, si l'une des conditions suivantes est remplie
- Profils formés à froid et finis à chaud (EN10210), d'épaisseur audelà de 45mm
 - Acier selon marquage "NF acier" (fascicule 66)

Enduits bitumineux d'étanchéité pour voirie

Autres géotextiles

Liste des matériaux «double usage» NÉCESSITANT UNE JUSTIFICATION DE LA DESTINATION DES MATÉRIAUX pour exonérer les chantiers TP

Acier de ferrailage